



A V I S O F F I C I E L

**Assemblée ordinaire de la Commune mixte
de Montfaucon le 10 décembre 2018
à 20.00 h. au complexe scolaire**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 juin 2018.
2. Statuer sur la demande de droit de cité communal présentée par Mme Fanny Farine-Tschannen, domiciliée à Saignelégier.
3. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2019.
4. Fixer le prix de vente des terrains pour 2019.
 - a) Terrains à bâtir ;
 - b) Aisances ;
 - c) Aisances pour résidences secondaires ;
 - d) Aisances agricoles.
5. Discuter et approuver le budget 2019, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
6. Election d'un membre à la Commission d'école.
7. Prendre connaissance du décompte des frais relatifs à la l'installation du système de contrôle pour la surveillance du réseau d'eau potable LORNO, ratifier le dépassement de crédit et décider la consolidation du crédit de construction.
8. Prendre connaissance du décompte des frais relatifs à la l'assainissement de la conduite d'eau dans le secteur des Peignières et décider la consolidation du crédit de construction.
9. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement scolaire local du cercle scolaire primaire Franches-Montagnes Est.
10. Prendre connaissance et approuver la modification de l'article 15 du règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes des Franches-Montagnes (SCFM).
11. Informations sur le Plan Spécial d'Équipement (PSE) de détail de l'épuration du hameau des Sairains.
12. Informations sur le programme de législature 2019-2022.
13. Divers et imprévu.

Le règlement sous point 9 et la modification sous point 10 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Ces documents sont également disponibles sur le site internet communal. ./..

Le PV de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.montfaucon.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le PV sera approuvé sans lecture.

Les commentaires sur le budget et les propositions de taxes pour l'année 2019 seront diffusés ultérieurement. Ils pourront être consultés sur le site Internet www.montfaucon.ch à partir du 26 novembre 2018 de même que le budget complet.

LE CONSEIL COMMUNAL